AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES
M. le Président
2, place André Mignot
78012 Versailles - Cedex
Correspondre avec l'Acheteur

Yvelines
Conseil général

Cet avis implique un accord cadre au sens européen.

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	**Marché de conseil et représentation juridique relatifs aux opérations d'acquisitions des parcelles nécessaires au projet de déviation de la RD 154 (Verneuil-Vernouillet)**
Référence	2012-495
Nature	Services
Type	Catégorie de services n°21 Services juridiques
Mode	Procédure ouverte , MAPA de type E (art 30 du CMP)
Code NUTS	FR103
Lieu principal de prestation	département des Yvelines
DESCRIPTION	Le présent marché concerne les prestations de conseil et de représentation juridique relatifs aux opérations d'acquisition des parcelles nécessaires au projet de la déviation de la RD 154 traversant le territoire des communes de Vernouillet, Médan, Verneuil-sur-Seine, Chapet et Les Mureaux. Ces acquisitions se feront principalement par voie d'expropriation. Marché à bons de commande d'une durée de 6 ans et dont la date d'effet est celle de la notification du marché.
Code CPV principal	**79110000** - Services de conseils et de représentation juridiques La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme	Division en lots : non Marché à bons de commande Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Mission traditionnelle basée sur des éléments de mission normalisés, complétés par les clauses du CCP : Conseil et représentation juridique relatifs aux opérations d'acquisition des parcelles nécessaires au projet de déviation de la RD 154 (phase administrative et judiciaire de l'expropriation) concernant environ 110 dossiers inscrits au rôle en 1ère instance et 77 dossiers inscrits au rôle en appel. Mission spécifique:

Contentieux annexes à la procédure d'expropriation (prise de possession des terrains...) ou tout autre contentieux devant la juridiction administrative
Conseils juridiques
Soit environ 12 missions
Estimation du marché : 120 000 € TTC

Conditions relatives au contrat

Financement Budget départemental d'investissement- Marché à prix révisables annuellement
Délai global de paiement : 30 jours

Forme juridique Groupement conjoint

Autres conditions L'execution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :
Critères de sélection des candidatures :
En application de l'article 52 du Code des Marchés Publics, ne seront pas admises :
-les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du Code des Marchés Publics,
-les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics,
-les candidatures qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.
A) LETTRE DE CANDIDATURE INDIQUANT:
1° -S'il s'agit :
-d'une entreprise unique (ou assimilée),
-d'un groupement solidaire ou conjoint en précisant alors le mandataire et le(s) cotraitant(s), le cas échéant.
2° -Le(s) nom(s) du (des) sous-traitant(s), le cas échéant,
3° -L'objet du marché

Capacité économique et financière :
Références requises : B) ATTESTATIONS OU DECLARATIONS:
1° -Une déclaration sur l'honneur datée et signée pour justifier qu'il(s) n'entre(nt) dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP,
2° -Le chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les fournitures, services et travaux auxquels se réfèrent le marché, sur trois ans.
C) AUTRES JUSTIFICATIFS DATES ET SIGNES:
1° -Le(s) pouvoir(s) de la (des) personne(s) habilitée(s) à engager la (les) société(s),
2° -Le(s) pouvoir(s) du (des) cotraitant(s) habilitant le mandataire à signer l'acte d'engagement
3° -Le cas échéant, copie des jugements prononçant le redressement judiciaire (procédure équivalente régie par un droit étranger) et justification d'une habilitation à poursuivre l'activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,
4° -Production par le candidat d'un (des) contrat(s) de

sous-traitance ou d'un (des) engagement(s) écrit(s) du (des) sous-traitant(s) pour justifier qu'il dispose d'un (des) sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, le cas échéant.

Référence professionnelle et capacité technique :
Références requises : D) REFERENCES:
Le candidat doit fournir des références permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières pour réaliser cette opération dans le respect des décisions du Conseil d'Etat n° 274286 du 7 mars 2005 et du Conseil National des Barreaux du 28 avril 2007, relatives à la production de références nominatives.
Ces références pourront être complétées par une liste des principales missions en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé, sans mention nominative des clients, sauf accord exprès préalable de ceux-ci.
E) QUALIFICATIONS:
Sans Objet
F) ETAT DES MOYENS DE L'ENTREPRISE:
Un état des moyens humains (effectifs et personnels d'encadrement) et matériels dont disposeront les entreprises pour l'exécution du marché, préciser la documentation juridique (revues, abonnements...) et le matériel informatique + organigramme conformément à l'article 3.2 A du Règlement de consultation.
G) POUR LES SOUS-TRAITANTS:
Documents demandés aux B,C,D,E et F.

Marché réservé : NON

La participation est réservée à une profession particulière : OUI
Certaines des missions sont réservées aux AVOCATS – mission de représentation en justice, dans le cadre de l'article 4 de la loi 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : OUI

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations

Renseignements

Correspondre avec l'Acheteur
administratifs et techniques
DRT-SDMO-Pôle Administratif et Foncier
5 rue de la Patte d'Oie
78012 Versailles cedex
Tél : 01 39 07 77 74 - Fax : 01 39 07 89 18
sgouaislin@yvelines.fr

Documents

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :
Conseil général des Yvelines - DRT/SAJEF
Hélène DESNOEL
1-3 rue de la Patte d'oie - bureau 126
(prévenir 48 h à l'avance en cas de retrait sur place)
de 9h à 12 h et de 14 h à 17h (16h00 le vendredi)
78012 Versailles cedex
- Fax : 01 39 07 89 17
drt-sajef@yvelines.fr
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Documents payants : NON

Offres

Remise des offres le **19/03/15 à 16h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Dépôt sous pli à l'adresse suivante :
Conseil général des Yvelines DRT - Bureau des Marchés
1 rue de la Patte d'oie
1er étage, porte 131
(du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)
78012 Versailles cedex

Renseignements complémentaires

La date prévisionnelle de commencement des prestations devrait intervenir début du 2ème trimestre 2015. La durée totale du marché ne pourra excéder 6 ans.
Pour des raisons pratiques, l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 est préconisé. De même il est vivement conseillé aux candidats de fournir dans leur candidature, les documents demandés à l'article 46 du CMP.
Chaque candidat ne pourra remettre d'offres pour chaque lot de la présente consultation en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement. Toutefois, il pourra participer à plusieurs groupements.
Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation à partir du site http://www.achats.yvelines.fr.
Avant le retrait de DCE, les soumissionnaires sont invités à renseigner un formulaire d'identification. Cette procédure est obligatoire pour pouvoir déposer le pli.Un manuel d'utilisation est également disponible en ligne afin de faciliter le maniement de la plateforme.

Conformément à l'article 56 du CMP, les candidatures et les offres peuvent être envoyées par voie électronique sur le site http://www.achats.yvelines.fr
Les soumissionnaires devront disposer des logiciels suivants : Win Zip 7.0, Acrobat Reader 6.0, MS WORD 2003, MS EXCEL 2003, AUTOCAD 2009.
Les formats de fichiers que la personne publique accepte pour le présent appel d'offres sont les suivants : .zip ; .doc ; .xls ; .pdf ; .dwg.

Marché périodique : NON

Fonds : Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Recours : Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint Cloud
78011 Versailles Cedex
Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 22
greffe.ta-versailles@juradm.fr
http://versailles.tribunal-administratif.fr
Organe chargé des procédures de médiation :
Comité Consultatif Interdépartemental de Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de la région Ile-de-France
Préfecture de Paris
5 rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15
Tél : 01 82 52 42 67 - Fax : 01 82 52 42 95
ccira@paris-idf.gouv.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
1 - Recours en référé pré contractuel pouvant être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché (art L 551-1 du code de justice administrative) ;
2 - Recours pour excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R 421-1 CJA) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R 421-2 CJA) ;
3 - Recours de pleine juridiction formé contre la validité du contrat ou certaines de ses clauses qui en sont divisibles, dans le délai de 2 mois à compter de la parution de l'avis d'attribution, en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, "Département du Tarn et Garonne" n°358994 ;
4 - Un recours en référé contractuel peut être exercé dans les conditions prévues à l'article L 551-13 du code de justice administrative.

Envoi le 06/02/15 à la publication